

D 250225-09

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 25 février 2025**

Sur convocation en date du 19 février 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 février 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	MERLE Sandra
BURDY Meryl	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Etaients excusés :

Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Patrice JANODY  
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Etaients absent :

Serge CHANEL

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE : AVENANTS**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et réseaux, en l'absence de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, urbanisme et droit du sol

Vu l'article L.2125-1 du code la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

D 250225-09

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT.

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant d'honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43€ HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la consultation de la phase 2 avec une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 30 octobre 2023 au 4 décembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres de la phase 2 présenté par le maître d'œuvre le 15 décembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises du 21 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Vu l'avis de la Commission Consultative de la phase 2 MAPA du 17 janvier 2024 qui a notamment déclarés infructueux les lots n°20 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES en raison de la réception d'une seule offre dépassant de plus les estimations du maître d'œuvre, ainsi que le lot n°21 : GEOTHERMIE en raison de l'absence d'offre

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2024 attribuant les marchés de travaux pour le lot 20 et 21 et noter que le coût des marchés de travaux s'élève à 69 443€ HT soit 83 331.60€ TTC. Soit un montant total de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

## **1° AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Les ajustements demandés par le maître d'ouvrage ont engendré des avenants dont l'état récapitulatif est le suivant :

D 250225-09

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025  
Affichage : 03/03/2025

Entreprise	Description des modifications	Montant avenant HT	Montant du marché HT avec avenant
Composite	Reprise des études sur le lot électricité , courant faibles, informatique et contrôle d'accès	1 200,00 €	487 843,43 €
Strem		4 312,00 €	
<b>TOTAL HT</b>		5 512€	
<b>TOTAL TTC</b>		6 614€	

Le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 487 843.43 € HT soit 585 412.12 € TTC.

## 2°/ AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAUX

Les ajustements demandés par le maître d'ouvrage ont engendré des avenants dont l'état récapitulatif est le suivant :

LOT	Entreprise	Description des modifications	Montant avenant HT	Montant du marché avec avenant
LOT N°1 Désamiantage	JUILLARD ENVIRONNEMENT	Retrait complémentaire d'amiante	7 040,00 €	94 045,20 €
LOT 10 : METALLERIE	ETS CURT PATRICK	Modification hauteur porte PM	590,00 €	58 559,08 €
LOT 14 : CARRELAGE - FAIENCES	CARRELAGES BERRY	Suppression de la barrière acoustique	- 4 793,25 €	69 333,41 €
LOT 16 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN EEA	Modification sur les réseaux électriques et informatiques (contrôle d'accès)	28 453.07€	219 854.13€
LOT 17 : GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE	JUILLARD CHAUFFAGE	augmentation de la surface des panneaux rayonnants	29 685,79 €	367 864,70 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>60 975.61€</b>	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>73 170.73€</b>	

Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 3 508 288.16 € HT soit 4 209 945.79€ TTC.

### Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider les propositions d'avenants au marché de travaux initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- valider les propositions d'avenants au marché de maîtrise d'oeuvre initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE